



**RESEAUX
D'ELEVAGE** Bovins viande Est



Mon CTE ou ma PHAE se termine : quels sont mes choix ?

De nombreux CTE ou PHAE se terminent en 2008. La possibilité de signer un nouveau contrat PHAE (dit PAHAE 2) paraît acquis sous certaines conditions, notamment respecter le ratio de 75% d'herbe dans la SAU, un niveau de chargement PAC de 1,4 UGB/ha, justifier de certains critères de biodiversité et tenir un cahier d'enregistrement des pratiques. Par contre, dans notre département, le montant de la prime à l'hectare de la PHAE 2 serait revalorisé par rapport à la PHAE1.

Pour ceux qui ne peuvent pas ou qui ne veulent plus engager un nouveau contrat PHAE, une question essentielle se pose : comment compenser la perte financière liée à l'arrêt de mon contrat agro-environnemental ?

Pour apporter des éléments de réflexion, différentes évolutions alternatives au renouvellement d'un contrat PHAE 2, ont été envisagées à partir de la situation concrète d'un élevage allaitant naisseur engraisseur de taurillons. Elles sont motivées par le contexte actuel :

- 1/ Aujourd'hui, l'embellie est annoncée durable sur les céréales et la possibilité de retourner des prairies permanentes pour les remettre en cultures existe (à condition que la surface totale en prairies permanentes soit maintenue à l'échelle nationale). Aussi, n'ai-je pas intérêt, si j'en ai la possibilité, de maintenir mon cheptel sur moins de surfaces en herbe en intensifiant ma conduite sur l'herbe et de remettre quelques hectares d'herbe en cultures ?
- 2/ Le marché de la viande bovine, structurellement déficitaire au niveau européen peut générer des perspectives, même si l'année 2007 est marquée par de fortes turbulences (baisse des cours du taurillon, fièvre catarrhale). En faisant le pari de la viande, quelles seraient les conséquences d'une augmentation de mon cheptel à surface d'herbe constante, si j'en ai la possibilité (notamment en places disponibles en bâtiment) ?

Présentation du système d'exploitation initial

SAU	105 ha
dont Herbe	80 ha
dont maïs ensilage	4 ha
dont céréales	21 ha
Proportion d'herbe	76% de la SAU
Valorisation de l'herbe	5,20 T MS/ha
Nombre de vaches	50
Nombre de JB produits par an	22
Chargement PAC	1,36 UGB/ha d'herbe
Montant de la PHAE1	4 800 €
Excédent Brut d'exploitation*	55 800 € (indice 100)

*L'EBE sert à rembourser les annuités, prévoir de l'autofinancement ainsi que les prélèvements privés.

Travailler sur l'herbe : point de départ des évolutions envisagées

L'arrêt ou le non renouvellement d'un contrat agro-environnemental entraîne un manque à gagner évident (dans notre exemple : - 4 800 € pour l'arrêt de la PHAE 1 ; -6 000 € pour le non renouvellement dans la PHAE 2). Le compenser passe forcément par une évolution du système. Cependant, avant tout changement, la première démarche est de pointer les marges de progrès existantes. Dans notre région, un des premiers leviers est la valorisation de l'herbe. Dans notre exemple, mieux valoriser cette ressource pourrait se traduire par :

- Maintenir le cheptel tout en convertissant quelques hectares d'herbe en cultures de vente,
- Se donner la possibilité d'élever davantage d'animaux sur la même surface (et donc réaliser plus de ventes).

			J'intensifie mes surfaces en herbe pour :	
	Système initial sans PHAE 1	Système initial avec renouvellement PHAE 2	Augmenter les surfaces en cultures de vente et maintenir le cheptel	Augmenter le cheptel à surface d'herbe constante
SAU	105 ha	105 ha	105 ha	105 ha
dont herbe	80 ha	80 ha	71 ha	80 ha
dont maïs ensilage	4 ha	4 ha	4 ha	5 ha
dont céréales	21 ha	21 ha	30 ha	20 ha
Proportion d'herbe	76% de la SAU	76% de la SAU	68% de la SAU	76% de la SAU
Valorisation de l'herbe	5,20 T MS/ha	5,20 T MS/ha	5,80 T MS/ha	5,60 T MS/ha
Nombre de vaches	50	50	50	56
Nombre de JB produits par an	22	22	22	25
Chargement PAC (UGB/ha d'herbe)	1,36	1,36	1,54	1,51
Evolution de l'EBE en indice (/système initial avec PHAE : indice 100)	89	102	95	98

Principales hypothèses de prix pour les simulations :

- JB : 420 kg de carcasse à 2,91 €/kg
- Vaches de réforme : 380 kg de carcasse à 2,99 €/kg
- Génisses viande : 370 kg de carcasse à 3,28 €/kg
- Blé : 150 €/tonne
- Orge d'Hiver : 140 €/tonne
- Colza : 270 €/tonne
- fertilisation des prairies : pas de fertilisation dans le système initial ; 50 U sur les prairies dans les simulations d'intensification

Au final, avec nos hypothèses de prix,

- le renouvellement d'un contrat PHAE, lorsque cela est possible, est la solution la plus économiquement favorable, à condition d'assumer les contraintes qui y sont liées.
- l'excédent brut supplémentaire dégagé par l'une ou l'autre des solutions d'intensification des surfaces en herbe ne permettrait de compenser qu'en partie la fin du contrat agro-environnemental. Et, pour y parvenir, certaines conditions doivent être réunies, notamment :
 - Dans le cas d'une augmentation de la part des cultures de vente, il faut bien entendu posséder des prairies permanentes techniquement labourables. D'autre part, ce choix est également dépendant du maintien des surfaces en prairies permanentes à l'échelle nationale. Si cette part diminue, il pourra y avoir obligation de remettre en herbe ces surfaces.
 - L'augmentation du nombre de vaches à surface constante procure du revenu supplémentaire à condition de ne pas avoir à investir en places de bâtiment.

La conjoncture de prix est déterminante

L'intérêt de telle ou telle évolution du système est fortement dépendant de la conjoncture des prix.

Par exemple, avec un blé à 150 €/t comme dans notre exemple, faire plus de céréales permet de compenser la fin de la PHAE de l'exploitation à hauteur de près de 40%. Par contre si on simule dans une conjoncture céréales supérieure de 20% (soit un blé à 180 €/t), la compensation atteint près de 70%.

De même, faire plus de vaches sur la même surface en herbe permet de compenser la fin de PHAE de l'exploitation à plus de 50% dans le cadre de la conjoncture viande fixée dans notre exemple. Développer le troupeau dans une conjoncture viande supérieure de 3% à cette dernière (soit le taurillon à 3€/kg carc) compense la perte de la PHAE aux deux-tiers.

Cependant, la fin d'un contrat agro-environnemental, subie ou voulue doit s'anticiper. Il n'y a pas de réponse unique. Cela passe avant tout par la recherche des marges de progrès sur l'existant, tout en maintenant un équilibre global entre les différentes composantes de l'exploitation (bâtiments, main d'œuvre, parcellaire ...). Dans cette voie, la valorisation de l'herbe constitue une piste intéressante pour bon nombre d'exploitations.

**Pour en savoir plus,
Rendez-vous aux Portes-ouvertes
dans les réseaux d'élevages ,
du 2 au 23 novembre 2007.**

L'équipe des réseaux d'élevage Viande,

Florian BOYER
Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle